



Résiliation canal plus en dehors de la date anniv

Par **crish**, le **06/03/2013** à **19:39**

bonsoir
quelqu'un a-t-il une idée pour résilier l'abonnement canal plus en dehors de la date anniversaire?
merci d'avance pour les reponses

Par **kataga**, le **01/04/2013** à **13:15**

bonjour,
lire son contrat.
C'est probablement écrit dessus ..

Par **nohky**, le **02/04/2013** à **10:53**

bonjour
Ils ne sont pas opérateurs, donc la loi Chatel ne s'applique pas pour C+.
En revanche la reconduction tacite annuelle suppose que vous êtes prévenus. Et là, Canal plus ruse en vous informant sans vous envoyer un courrier, l'info est glissée dans le magazine que vous n'avez pas lu.
Leur devoir serait de vous envoyer un vrai courrier vous précisant que la date va arriver et que si vous ne faites rien on vous prolonge d'un an !
Donc la ruse c'est de leur faire un beau courrier et disant que vous n'avez pas été prévenu de la date anniversaire, que vous résilie donc de plein droit et suspendre tous les paiements.
Ils n'iront pas au tribunal avec une pratique aussi limite de leur part,
Cordialement,
F.
xxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **Lag0**, le **02/04/2013** à **13:10**

Bonjour,
Ceci à condition qu'il y ait déjà eu au moins une reconduction de l'abonnement, ce n'est pas possible si vous êtes dans la première année.